

Rapport moral 2017

Introduction :

Depuis sa création en 1964, l'ANPEA poursuit les mêmes objectifs : la solidarité avec les familles, l'information, le conseil ainsi que la défense des intérêts des parents d'enfant aveugle ou déficient visuel.

Durant l'année 2017, l'association a ainsi poursuivi ses activités au profit des familles en priorisant :

- Une communication ciblée et utile ;
- Un soutien aux parents ;
- Une réponse personnalisée à toutes demandes (renseignements, appui, accompagnement) ;
- Le développement d'actions sur la thématique des vacances et loisirs ;
- Une représentation opportune de l'ANPEA, tant au niveau local que national ;
- Une attention soutenue à la vie associative.

A compter du 1^{er} septembre 2017, Marianne Ferraton a été embauchée en CDD comme chargée de projet vacances à mi-temps ; CDD renouvelé jusqu'au 30 mai 2018.

Julie Bellenger a été absente du 19 juin au 1^{er} décembre 2017.

Une convention de mise à disposition d'un bureau et de moyens logistiques signée avec les PEP 69 pour un coût de 1 500 € est reconduite chaque année.

L'association a reçu un legs de 3 811,21€.

Des nouveaux outils de communication ont été produits (nouvel alphabet braille) et le contrat de suivi avec la boîte de communication LAgence est reconduit.

Le GAPAS a entamé le processus de transfert des immeubles.

Il n'y a pas eu d'autres actions ayant impacté de façon significative les finances de l'association ce que le bilan financier nous montre.

L'ANPEA représente les parents et familles

En 2017, L'ANPEA a milité autour des 3 thèmes prioritaires suivants : l'action précoce et la scolarisation ; l'accès aux loisirs et vacances ; l'accès à la formation et la vie professionnelle.

Dans le cadre de ses activités, l'ANPEA a accompagné de nombreuses personnes et en particulier des parents d'enfants ou d'adultes aveugles ou malvoyants ; des proches d'une personne présentant un handicap visuel ; des professionnels impliqués dans l'accompagnement d'une personne ayant une cécité ou une amblyopie ; des organismes...

Nous avons également traité des demandes, que ce soit par téléphone ou par mail, concernant par exemple des sollicitations de documentation, d'aides techniques ; des questions autour des vacances, loisirs, jeux, sur les démarches administratives, des médiations auprès d'institutions, des aides financières... Ainsi, sur le volet des vacances et de la scolarisation, la réponse aux demandes est spécifiquement étayée car ces problématiques sont au centre de nos préoccupations.

Tout au long de cette année 2017, l'ANPEA a également poursuivi ses objectifs en termes d'accompagnement et d'information des familles avec des groupes de parents qui s'associent et qui se forment pour faire avancer les projets ; des délégués qui animent, dans les régions, le développement de la vie locale de l'association ; la participation à des salons liés au handicap destinés à donner de l'information aux parents, au public et aux

professionnels ainsi qu'à des manifestations locales de sensibilisation au handicap ; enfin, le site internet de l'ANPEA se développe peu à peu et nous maintenons une présence active sur les réseaux sociaux avec l'animation de la page Facebook.

En termes de représentation et de défense des droits, l'ANPEA a continué à siéger en tant que membre de Conseils d'Administration de plusieurs associations et a participé activement à leur fonctionnement, ainsi qu'à des instances nationales et départementales :

- Sur le handicap rare et les handicaps associés (Alliance Maladies Rares, GNCHR, CLAPEAHA)
- Sur la scolarisation, la formation, l'insertion professionnelle (BrailleNet, Collectif d'associations pour l'inclusion scolaire et professionnelle en Alsace, la Commission scolarité du CNCPH, Droit au savoir, FNASEPH, Groupement inter-associatif Scolarisation et handicap à Toulouse, GPEAA, Handyn'action)
- Au niveau d'instances institutionnelles ou représentatives des personnes en situation de handicap ou des familles (CNCPH, Comité d'Entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés, MDPH, UDAF et UNAF)
- Au niveau européen (CFHE, GFPH)

L'ANPEA a aussi collaboré avec d'autres associations ou collectifs la FAF (Fédération des aveugles de France) à laquelle nous avons adhéré ou encore l'IPIDV qui rejoint les rangs de nos adhérents.

L'ANPEA développe un projet vacances, répit et loisirs

Durant l'année 2017, nous avons mené la première phase du projet vacances, loisirs et répit (décembre 2016 à avril 2017), à savoir l'étude (par questionnaire) des attentes et besoins des familles, ainsi que l'état des lieux de l'offre. Les résultats de cette recherche ont été présentés lors de l'AG en juin 2017 et ont permis de formuler des recommandations et de prioriser des actions.

La deuxième phase du projet (septembre à décembre 2017) était consacrée à 4 volets :

- L'élaboration d'un guide pour les parents et d'outils pour les opérateurs de séjours : sortie et présentation du guide cet après-midi
- L'inscription de l'ANPEA dans les réseaux des opérateurs de vacances : de ce fait, nous sommes membre de la Charte Handicap vacances
- Le développement d'un service d'écoute et de renseignements des parents en recherche d'informations, d'aides concernant les vacances de leurs enfants
- Le transfert de compétences / connaissances de 10 ans d'expérience dans l'organisation de séjours de vacances en lien avec les PEP et l'ANAE avec qui nous avons entamé une collaboration pour la mise en place de séjours adaptés pour enfants déficients visuels.

L'ANPEA publie et diffuse...

L'ANPEA a édité un certain nombre de supports (plaquette d'informations sur l'ANPEA, bulletin d'adhésion, alphabet braille, kakémono) qui sont diffusés régulièrement lors de salons et manifestations liés au handicap, lors de rencontres professionnelles, dans les établissements et services spécialisés, à la demande des parents et autres acteurs associatifs et institutionnels.

Nous avons par exemple réédité un alphabet braille au nouveau graphisme, très utile pour sensibiliser le grand public. Et nous avons entamé en 2017 un travail de réactualisation du guide Patati et Pas à Pas, guide de conseils pratiques et de témoignages, qui permet de valoriser l'entraide existant entre les parents concernés par le handicap visuel de leur enfant en mutualisant les expériences de chacun, et en rassurant les

familles à l'annonce du handicap. Cet ouvrage se veut complémentaire de la prise en charge réalisée par les professionnels des services spécialisés, sans se substituer au travail essentiel de ces équipes.

L'ANPEA, association militante

Des dons ponctuels et réguliers ont été effectués au profit de l'ANPEA à savoir 26 492,98 € (dont 7 278,74 € de dons ponctuels, 4 928 € de dons réguliers, 10817,68 € de dons par la collecte du Lions Club, 2740,56 € par l'Unaf/Udaf et 728 € d'adhésion)

Il y a eu 2 legs en 2017 au profit de l'ANPEA d'un montant total de 3 811,23€.

En 2017, le nombre d'adhérents était de 366, dont 91 à jour de cotisation et parmi eux 74 parents. En terme de bénévolat a augmenté avec 2130 heures effectuées par des parents, des adhérents, des délégués, des administrateurs pour répondre aux objectifs de l'association et représenter l'ANPEA au sein des organismes départementaux.

Projection :

En 2018, l'ANPEA poursuit la mise en œuvre de son projet associatif en mettant l'accent sur les 3 actions spécifiques :

1. L'action de représentation et défense des familles : avec une priorité en termes de soutien et d'information ; et de plaidoyer sur les thématiques scolarisation et vacances.
2. L'action « vacances et répit » : la rédaction et d'un guide, orientation des familles, développement du réseau.
3. L'actualisation et publication d'un guide pour les parents d'enfants (0-6 ans) présentant un handicap visuel : il s'agit de re-travailler le contenu du guide Patati et Pas à Pas et de définir une politique de publication de l'association.

Pour ce faire, un effort tout particulier est porté sur les jeunes et nouveaux parents afin qu'ils s'inscrivent dans le temps dans une démarche militante et de pair-émulation. Dans cet optique, il est prévu un accompagnement et une formation des bénévoles (organisation d'une journée le 17 mars 2018).

Notre motivation et notre investissement au sein de l'association participeront, j'en suis sûr, à la réussite de nos projets.

Merci.

Pierre GALLIX, Président de l'ANPEA